

Le 4 août 2009

Le vote préférentiel

(ou système électoral par classement)



Ce n'est pas une solution au déficit démocratique

Représentation équitable au Canada milite pour l'instauration de modes de scrutin fondés sur le principe démocratique fondamental de la représentation équitable pour tous les électeurs. C'est lorsque chaque électeur a un représentant de son choix que la majorité démocratique au Parlement acquiert le mandat légitime de gouverner.

C'est pourquoi Représentation équitable au Canada plaide pour une réforme électorale démocratique qui remplacerait le système électoral actuel – antidémocratique –, dit « à scrutin majoritaire », par un système électoral équitable, dit « proportionnel », pour l'élection du Parlement et d'autres organes législatifs.

En revanche, certains proposent que le Canada adopte un autre système électoral à scrutin majoritaire – le vote préférentiel (VP), ou système électoral par classement – au lieu de passer directement à un mode de scrutin proportionnel et équitable.

Voici pourquoi le VP n'est pas la solution au déficit démocratique du Canada.

Qu'est-ce qu'un scrutin équitable?

Les modes de scrutin équitables reposent sur le principe démocratique fondamental de l'égalité entre les électeurs. Les modes de scrutin équitables utilisés pour l'élection des gouvernements visent à traiter chaque électeur le plus également possible, sans égard à ses croyances politiques ou à son lieu de résidence.

Qu'est-ce que le scrutin majoritaire?

Les scrutins majoritaires, eux, obligent les électeurs à se faire concurrence pour la représentation parlementaire. Il y a donc des gagnants et des perdants. Dans chaque circonscription, un groupe d'électeurs – ceux dont l'opinion politique est la plus populaire – élisent un député et sont ainsi représentés. Les autres, souvent majoritaires, sont les perdants. Ils n'ont élu personne et sont donc imposés sans être représentés – un principe profondément antidémocratique.

Existe-t-il différents types de modes de scrutin majoritaire?

Oui. On parle de système majoritaire uninominal à un tour et de système de la majorité absolue.

Le Canada utilise un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour où, pour être élu, un candidat n'a qu'à obtenir une voix de plus que les autres. Dans une course à plusieurs candidats, de 30 à 40 % des suffrages suffisent généralement à élire un député fédéral ou provincial ou un conseiller municipal.

En ce qui concerne le VP et les autres modes de scrutins majoritaires, un candidat doit, pour être élu,

remporter au moins 50 % des voix plus une. Le système majoritaire uninominal à un tour et celui de la majorité absolue diffèrent légèrement l'un de l'autre, mais partagent une caractéristique dominante : tous deux divisent les électeurs entre ceux qui sont représentés et ceux, nombreux, qui ne le sont pas. Par leur nature, ces deux modes de scrutin nient le principe démocratique de l'égalité de représentation pour tous les électeurs.

Comment le VP fonctionne-t-il?

Le VP ressemble au mode de scrutin utilisé actuellement. Les électeurs de chaque circonscription ou comté élisent un seul député, député provincial ou conseiller municipal, à la différence qu'ils indiquent ici leur préférence (1, 2, 3) sur le bulletin de vote.

Le candidat qui reçoit plus de 50 % des voix de premier choix remporte sans condition. Si aucun candidat n'obtient 50 % des voix de premier choix, les votes revenant au candidat le moins populaire sont redistribués aux candidats de second choix. Le même principe s'applique jusqu'à ce qu'un candidat obtiennent 50 % des voix plus une.

Quel est le problème avec ce mode de scrutin? Ne respecte-t-il pas la règle démocratique de la majorité?

La représentation démocratique est en effet une question de majorité – *après tout*, les citoyens sont relativement représentés au Parlement, à l'assemblée législative ou au conseil municipal. Toutefois, tous les citoyens ont le droit d'être représentés, même s'ils n'appartiennent pas à une majorité partisane dans leur communauté.

Le VP donne-t-il plus de valeur à la voix des électeurs? Éliminerait-il la nécessité du vote stratégique?

Le VP permet à l'électeur de s'exprimer un peu plus sur son bulletin de vote en classant les candidats par ordre de préférence, mais sans grand effet. Certes, on a la possibilité de voter pour son candidat favori, mais si l'on sait, ou soupçonne, qu'il va perdre, on peut alors être tenté de changer le résultat du suffrage avec son deuxième choix. Même si le candidat de deuxième choix ne représente pas vraiment l'opinion de l'électeur, on peut espérer qu'il en battra un autre qui le représente encore moins. Dans la pratique, ces deuxièmes et troisièmes choix ont rarement des effets concrets sur le résultat des élections.

En Australie¹, le VP a montré que les deuxièmes choix sur les bulletins de vote ne font pencher la balance que dans le cas d'un petit nombre de sièges. Au cours de 21 élections, de 1919 à 1996, seuls 6 % des candidats en avance ont été défaits lors de la répartition des bulletins des deuxièmes choix². Au Manitoba et en Alberta, où on a utilisé le VP lors de 15 élections pendant trois décennies, les deuxièmes choix n'ont changé le résultat du scrutin que dans 2 % des cas³.

Quel que soit le candidat élu, le VP laisse quand même une grande partie de l'électorat sans la représentation qu'il veut et qu'il mérite. De nombreux Canadiens vivent déjà dans des circonscriptions et des comtés représentés par un politicien qu'ils n'appuient pas. Le VP ne donne aucun nouvel espoir à ces électeurs orphelins.

Le VP aiderait-il les petits partis à s'établir et à remporter des sièges?

Pas du tout. Avec le VP, les électeurs pourraient facilement donner leur premier choix à un petit parti et leur deuxième choix à un parti plus important ayant de meilleures chances de remporter un siège. Il s'agit là d'une forme officialisée de vote stratégique. En fait, les véritables résultats du VP montrent que les partisans des petits partis ne sont pas plus susceptibles d'être représentés avec ce mode de

scrutin qu'avec le système actuel.

Le VP ne fait qu'amplifier l'effet du mode de scrutin actuel qui tend à polariser l'électorat entre deux grands partis politiques.

Au sujet de l'ouest du pays, qui a une expérience de plus de 30 ans avec le VP, le politicologue Harold Jansen conclut que ce mode de scrutin a eu pour effet d'augmenter le nombre de partis cherchant à se faire élire sans toutefois accroître le nombre de partis représentés à l'assemblée législative⁴.

L'Australie présente un contraste intéressant, car elle utilise le VP pour élire les membres de sa Chambre des représentants et le mode de scrutin à vote unique transférable (un mode scrutin proportionnel) pour élire les membres du Sénat. Lors des élections de la Chambre de 2007, le Parti vert a obtenu 8 % des suffrages, sans toutefois remporter un seul des 150 sièges. Lors des élections au Sénat, tenues au même moment, le Parti vert a obtenu 9 % des suffrages et remporté 3 des 40 sièges.

Le VP réglerait-il le problème de la domination unipartite dans certaines régions?

Non. Selon le mode de scrutin actuel, les grands partis et les partis dont l'appui est concentré dans certaines régions du pays remportent beaucoup plus de sièges que ne le justifie la faveur populaire qu'ils reçoivent, et les autres partis sont peu ou pas du tout représentés. Par exemple, les libéraux dans l'ouest du pays et les conservateurs à Vancouver, Toronto et Montréal sont presque toujours sous-représentés au Parlement.

Ces distorsions de représentation ne font qu'exacerber les tensions entre les régions du pays, et le recours au VP pourrait les aggraver encore davantage. Selon une étude sur les effets possibles d'une grande variété de modes de scrutin lors des élections fédérales de 1980 et de 2000, le VP aurait aggravé presque tous les clivages politiques régionaux, encore plus (bien que modérément) que le système uninominal majoritaire à un tour⁵.

Le VP résoudrait-il le problème de la sous-représentation systématique des femmes et des groupes minoritaires?

Non. Dans les circonscriptions uninominales où le VP est appliqué, les obstacles à la nomination et à l'élection de candidats issus des groupes sous-représentés demeurent.

Les circonscriptions plurinominales, typiques des modes de scrutin équitables, obligent la plupart des partis à nommer plusieurs candidats, ce qui favorise la diversité sociale dans les nominations et les résultats de scrutin.

Dans l'ensemble, la distorsion des résultats de scrutin pourrait-elle être pire avec le VP qu'avec le système majoritaire uninominal à un tour?

Possiblement. Selon certaines études, les résultats obtenus avec le VP diffèrent peu de ceux obtenus avec le système majoritaire uninominal à un tour. Toutefois, il ne permet pas de fausser les résultats d'une façon particulière.

Par exemple, lors des élections fédérales de 1997, les libéraux ont remporté 38 % des suffrages, mais obtenus 51 % des sièges, ce qui en a fait le gouvernement majoritaire le plus trompeur de l'histoire canadienne. Selon les prévisions d'une étude des préférences des électeurs⁶ lors de ces élections, les libéraux auraient obtenu 57 % des sièges avec le même niveau d'appui si le VP avait été appliqué. Pourquoi? Lorsqu'ils sont obligés de classer les partis, la plupart des électeurs qui appuyaient un autre parti classaient les libéraux au deuxième rang. Non pas parce qu'ils voulaient une représentation

libérale, mais parce qu'ils détestaient encore plus les autres partis. Des projections similaires pour les élections fédérales de 1980 et de 2000 ont également montré que le Parti libéral aurait remporté par une majorité encore plus importante avec le VP qu'avec le système majoritaire uninominal à un tour.

En fait, ni la Citizens' Assembly on Electoral Reform de la Colombie-Britannique, ni la Citizens' Assembly on Electoral Reform de l'Ontario, non plus que toute autre commission fédérale ou provinciale sur les différents modes de scrutin au Canada, n'a recommandé l'adoption du VP pour les élections législatives.

La commission Jenkins Commission, un groupe d'experts formé par le gouvernement travailliste en 1997 en vue d'étudier la réforme électorale au Royaume-Uni, a conclu que les résultats d'un scrutin obtenus au moyen du VP seraient encore moins proportionnels que les résultats obtenus au moyen d'un système majoritaire uninominal à un tour⁸.

Le VP a-t-il sa place dans la démocratie moderne?

Oui, mais une très petite place. Le VP est tout à fait inapproprié en ce qui touche les élections législatives, qui visent à représenter également tous les électeurs.

Pour les démocrates, le VP ne devrait être appliqué que dans certains cas bien circonscrits dans le cadre d'une réforme. Lorsqu'il s'agit de choisir le candidat le plus populaire pour un poste à une personne (un chef de parti ou le Président de la Chambre des communes, par exemple), le VP est plus indiqué que le système majoritaire uninominal à un tour.

Est-il concevable de penser que, dans un avenir proche, nous délaisserons notre mode de scrutin actuel au profit du VP dans le cadre des élections législatives afin de faire un pas vers la représentation équitable?

Non. Il est rare qu'une société modifie son mode de scrutin pour des élections fédérales, provinciales ou municipales. Lorsque, à la demande populaire, de rares occasions se présentent, les propositions de changements – qui ne sont que de pures formes – ne servent qu'à faire diversion et peuvent nuire encore davantage à la représentativité de l'organe législatif. Certains politiciens établis ne demandent pas mieux que d'induire la population en erreur au nom de la réforme. Les démocrates doivent s'en tenir à n'exiger rien de moins qu'une représentation démocratique équitable pour chaque citoyen.

Représentation équitable au Canada

www.representationequitable.ca

office@fairvote.ca

416-410-4034

26, boul. Maryland Toronto (Ontario) M4C 5C9

¹ L'Australie, Fiji et la Nouvelle-Guinée sont les seuls pays qui appliquent le VP pour les élections législatives. Voir *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook*, p. 166-173.

² *Alternative Voting or Mixed Member/Proportional: What Can We Expect?*, *Options politiques*, juillet-août 2001, p. 42.

³ Harold Jansen, *The Political Consequences of the Alternative Vote: Lessons from Western Canada*, *Revue canadienne de science politique*, septembre 2004, p. 666.

⁴ *Ibid.*, p. 665.

⁵ Harold Jansen et Alan Siaroff, *Regionalism and Party Systems: Evaluating Proposals to Reform Canada's Electoral System*, dans *Steps Toward Making Every Vote Count*, 2004, sous la direction d'Henry Milner, p. 61.

⁶ L'impact mécanique du vote alternatif au Canada : une simulation des élections de 1997, par Antoine Bilodeau, *Revue canadienne de science politique*, décembre 1999.

⁷ Jansen et Siaroff, p. 57-58.

⁸ Rapport de la commission Jenkins, paragraphe 82.